

**A R R E T E N° 214 ARS/OI**  
**portant création d'une Société Civile Professionnelle d'infirmiers (ères)**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE SANTÉ OCEAN INDIEN**  
**Chevalier de la légion d'honneur**

- VU le décret n° 47-1968 du 7 octobre 1947 relatif à l'introduction dans les départements d'outre-mer des lois et des décrets dont l'application relève du Ministère de la Santé ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles R.4381-25 à R.4381-88 ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de madame Chantal de SINGLY, Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien ;
- VU la décision n°32/2013/DG/ARS-OI du 16 mai 2013 portant délégation de signature ;
- VU la demande de la Société Civile Professionnelle du 27 mai 2013 ;
- VU les statuts de la société Civile Professionnelle du 10 avril 2013 ;
- VU le Diplôme d'Etat d'Infirmier de Mme BIGOT Béatrice obtenu à Marseille le 30 septembre 1988 ;
- VU le Diplôme d'Etat d'Infirmier de Mme MOREL Marie Emmanuelle obtenu à Sainte Clotilde en juillet 1994.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La Société Civile Professionnelle d'infirmiers (ères) « Cabinet d'infirmiers Sud » inscrite sur la liste des sociétés civiles professionnelles sous le n° 79 est constituée entre :

- Madame Marie Emmanuelle MOREL demeurant au 5 rue des Bougainvilliers, Jean Petit, 97480 SAINT JOSEPH
- Madame Béatrice GASTHALDER née BIGOT demeurant au 18 Allée des Cytises 97429 PETITE ILE

La dénomination de la société civile professionnelle d'infirmiers (ères) est :  
**« CABINET D'INFIRMIERS DU SUD »**

Le siège social de la SCP « Cabinet d'Infirmier du Sud » est situé au 43 bis rue Amélie Lebon – Jean Petit – 97480 SAINT JOSEPH.

.../...

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans le délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 6 juin 2013  
La Directrice Générale

Le responsable du Pôle  
Offre de Soins



Etienne BILLOT